

Enbridge Income Fund
Rapport de gestion
Trimestre terminé le 31 mars 2007

Il faut lire le présent rapport de gestion, daté du 30 avril 2007, à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés d'Enbridge Income Fund (le « fonds ») au 31 mars 2007 et pour le trimestre terminé à cette date de même qu'à la lumière des états financiers vérifiés et du rapport de gestion faisant partie du rapport annuel du fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. À moins d'indication contraire, toutes les données financières sont présentées en dollars canadiens et les données financières visant Alliance Canada et le secteur Énergie verte tiennent compte de la quote-part du fonds. Il est possible d'obtenir un complément d'information sur le fonds, dont sa notice annuelle, sur le site SEDAR à www.sedar.com.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

<i>(en M\$)</i>	Trimestres terminés les 31 mars	
	2007	2006
Alliance Canada	14,0	13,7
Réseau de la Saskatchewan	2,9	3,1
Énergie verte	0,8	-
Activités non sectorielles	(14,2)	(11,5)
Bénéfice	3,5	5,3

Le bénéfice du trimestre terminé le 31 mars 2007 a accusé un recul de 1,8 M\$ par rapport au chiffre inscrit pour la même période en 2006. Les résultats rendent compte de l'accroissement des coûts du secteur Activités non sectorielles, principalement la hausse des impôts exigibles, des intérêts débiteurs, des primes et des distributions sur les parts privilégiées d'ECT, qui a été en partie neutralisée par la contribution appréciable du secteur Énergie verte. Le rendement d'Alliance Canada et du réseau de la Saskatchewan a été comparable à celui de la période correspondante de l'exercice précédent.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains renseignements fournis dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Les verbes « prévoir », « s'attendre », « projeter », « croire », « estimer » et autres expressions et termes du genre visent à faire ressortir les énoncés à caractère prospectif. Bien que le fonds soit d'avis que ces énoncés reposent sur des renseignements et des hypothèses qui sont à jour, raisonnables et exhaustifs, ces énoncés sont nécessairement assujettis à divers risques et incertitudes quant au rendement d'exploitation, aux paramètres de la réglementation, à la conjoncture économique et au prix des marchandises. Pour obtenir des renseignements complémentaires sur ces risques et incertitudes, il convient de consulter les documents déposés par le fonds auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Bien que le fonds formule ces énoncés prospectifs de bonne foi, si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes devaient se concrétiser ou si les hypothèses sous-jacentes devaient se révéler inexactes, les résultats réels pourraient différer considérablement des prévisions. Sauf dans la mesure requise en vertu des lois et règlements sur les valeurs mobilières qui s'appliquent, le fonds n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser quelque énoncé prospectif que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison.

DESCRIPTION ET OBJECTIF DU FONDS

Le fonds est une fiducie à capital variable sans personnalité morale établie aux termes d'une convention de fiducie en vertu des lois de la province d'Alberta. Le fonds est administré par Enbridge Management Services Inc. (« EMSI » ou le « gérant »), filiale en propriété exclusive d'Enbridge Inc. (« Enbridge »). Le fonds détient le réseau de la Saskatchewan, une participation de 50 % dans Alliance Pipeline Limited Partnership (« Alliance Canada »), une participation de 50 % dans NRGreen Power Limited Partnership (« NRGreen ») ainsi que des participations dans trois projets éoliens dans l'Ouest canadien (collectivement, le « secteur Énergie verte »).

L'objectif du fonds est d'assurer des distributions stables et durables de la trésorerie distribuée grâce à des investissements dans des infrastructures énergétiques et d'augmenter, de façon raisonnable, le montant des distributions en espèces par part.

RÉSULTATS FINANCIERS

ALLIANCE CANADA

(en M\$)	Trimestres terminés les 31 mars	
	2007	2006
Bénéfice	14,0	13,7

Alliance Canada représente le tronçon canadien du réseau d'Alliance, qui s'étend sur 3 000 kilomètres. Le réseau d'Alliance est conçu pour acheminer 1 325 millions de pieds cubes par jour (« Mpi³/j ») de gaz naturel provenant du nord-est de la Colombie-Britannique et du nord-ouest de l'Alberta vers des points de livraison situés dans la région de Chicago, en Illinois.

Alliance Canada a conclu avec ses expéditeurs des contrats de services de transport visant la totalité de sa capacité de transport garantie disponible. Les contrats de services de transport d'Alliance Canada sont conçus de façon à produire des droits suffisants pour recouvrir les coûts engagés prudemment pour la prestation des services, y compris les frais d'exploitation et d'entretien, l'amortissement, les impôts sur les bénéfices, les impôts sur le capital provinciaux, les coûts associés aux emprunts ainsi que le rendement permis des capitaux propres, soit 11,26 % après impôts, en fonction d'un ratio d'endettement réputé de 70/30. Le terme initial de ces ententes vient à échéance en 2015, exception faite de 1,5 % de la capacité de transport garantie faisant actuellement l'objet de contrats échéant en mars 2010.

Le bénéfice d'Alliance Canada pour le trimestre terminé le 31 mars 2007 a été de 0,3 M\$ supérieur à celui du trimestre terminé le 31 mars 2006. Cet accroissement s'explique principalement par l'élimination de l'impôt des grandes sociétés et par la réduction du taux des impôts sur le capital. La réduction du rendement des capitaux propres en raison de l'amortissement de la base d'investissement et la diminution de l'économie d'impôts théoriques dans les droits attribuable aux changements aux taux d'imposition ont en partie annulé cette hausse.

Le bénéfice reflète le taux de rendement sur les capitaux propres imputé aux comptes de la base d'investissement ainsi qu'une provision au titre des impôts sur les bénéfices et des impôts sur le capital provinciaux à l'égard des activités réglementées. Le taux servant à calculer le rendement des capitaux propres ne devrait pas changer; le bénéfice annuel, cependant, diminuera au fur et à mesure que la base d'investissement sera amortie.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2007, les produits se sont chiffrés à 51,3 M\$ comparativement aux 50,6 M\$ inscrits au trimestre terminé le 31 mars 2006. Cette hausse découle des recouvrements du coût du service plus élevés, en partie annulés par le repli du rendement des capitaux propres attribuable à l'amortissement de la base d'investissement. L'accroissement des recouvrements du coût du service est principalement attribuable à la hausse des frais d'exploitation, qui ont pour leur part augmenté en raison de la progression des coûts liés aux ressources humaines, aux impôts fonciers de l'exercice courant et aux coûts d'entretien des compresseurs.

RÉSEAU DE LA SASKATCHEWAN

<i>(en M\$)</i>	Trimestres terminés les 31 mars	
	2007	2006
Bénéfice	2,9	3,1

Le réseau de la Saskatchewan englobe quatre réseaux d'oléoducs et de pipelines de liquides, notamment le réseau de collecte de la Saskatchewan ainsi que les réseaux de Westspur, de Weyburn et de Virden. Collectivement, ces réseaux comptent environ 328 kilomètres de canalisations et 1 900 kilomètres de réseaux de collecte ayant une capacité variant entre 37 000 b/j et 190 000 b/j.

Le bénéfice du réseau de la Saskatchewan pour le trimestre terminé le 31 mars 2007 était comparable au chiffre inscrit pour le trimestre terminé le 31 mars 2006 et rendait compte du moment des ventes de pétrole.

Les ententes de tarification pour le réseau de collecte de la Saskatchewan et le réseau de Westspur sont conçues de façon à procurer des droits suffisants pour recouvrer les frais d'exploitation, l'amortissement, les intérêts débiteurs réputés, les impôts sur les bénéfices réputés et un rendement de la base tarifaire ainsi que pour assurer une provision au titre des frais d'administration. Le taux servant au calcul du rendement des capitaux propres ne devrait pas changer. Cependant, la base tarifaire servant à calculer le rendement des capitaux propres variera en fonction de l'amortissement ainsi que des nouvelles dépenses en immobilisations à des fins d'entretien et à des fins d'amélioration. Les droits des réseaux de Weyburn et de Virden sont calculés en fonction des précédents historiques ou des ententes conclues avec les clients, ou les deux, et ils sont mis à jour afin de tenir compte de l'évolution des conditions du marché au besoin. Par conséquent, le bénéfice du réseau de Weyburn et de celui de Virden rend compte des droits moins les coûts engagés.

Les produits de 11,7 M\$ dégagés pour le trimestre terminé le 31 mars 2007 se comparent aux 11,3 M\$ inscrits pour le trimestre terminé le 31 mars 2006. Cette légère augmentation s'explique par l'accroissement des recouvrements du coût du service.

ÉNERGIE VERTE

<i>(en M\$)</i>	Trimestres terminés les 31 mars	
	2007	2006
Bénéfice	0,8	-

Le secteur Énergie verte englobe les participations du fonds dans trois projets éoliens en Saskatchewan et dans le sud de l'Alberta, qui varient entre 33 % et 50 %. Les projets éoliens ont collectivement une capacité de production totale de 71 mégawatts (« MW ») d'électricité. De plus, le secteur Énergie verte englobe la participation de 50 % du fonds dans NRGreen, qui aménage et exploite des installations de récupération de chaleur résiduelle le long du pipeline Alliance. Ces installations convertissent la chaleur résiduelle en électricité, et cette dernière est alors vendue aux termes de contrats d'achat l'électricité à long terme. La première installation, à Kerrobert en Saskatchewan, est entrée en exploitation à la fin de 2006.

Le bénéfice inscrit pour la période visée est à la hauteur des attentes et il a été généré principalement par les actifs du secteur Énergie éolienne. Le bénéfice comprenait également une contribution positive de NRGreen. La centrale de Kerrobert de NRGreen est entrée en exploitation le 29 décembre 2006 et elle était entièrement opérationnelle pendant les six dernières semaines du trimestre terminé le 31 mars 2007. Collectivement, les actifs du secteur Énergie verte ont produit environ 85 500 MW heure (« MWh ») d'électricité pendant la période visée.

ACTIVITÉS NON SECTORIELLES

<i>(en M\$)</i>	Trimestres terminés les 31 mars	
	2007	2006
Total des coûts	(14,2)	(11,5)

Les coûts liés aux activités non sectorielles comprennent les distributions sur les parts privilégiées d'Enbridge Commercial Trust (« ECT »), filiale du fonds, ainsi que les intérêts débiteurs, les primes et les frais de gestion et d'administration.

Les coûts liés aux activités non sectorielles se sont chiffrés à 14,2 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2007, alors qu'ils avaient été de 11,5 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2006. L'augmentation de 2,7 M\$ s'explique principalement par la hausse des impôts exigibles comparativement à la même période de l'exercice précédent, et ce, en raison du recouvrement d'impôts exigibles constaté au premier trimestre de 2006 et de la charge plus élevée inscrite au titre des impôts exigibles au premier trimestre 2007 en raison du calendrier d'application. De plus, les intérêts débiteurs se sont accrus en raison de l'accroissement des emprunts servant à financer l'acquisition de projets par le secteur Énergie éolienne en octobre 2006, et les primes ainsi que les distributions sur les parts privilégiées d'ECT ont augmenté par suite de la majoration de 4,5 % des distributions par part au quatrième trimestre de 2006.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 mars 2007, le fonds disposait d'un montant inutilisé de 31,0 M\$ aux termes de sa facilité de crédit. Cette facilité, qui s'ajoute aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et à d'autres emprunts contractés au besoin, devrait suffire à répondre aux besoins prévus du fonds en matière de trésorerie et de sources de financement. Les besoins en liquidités prévus comprennent les distributions en espèces mensuelles aux porteurs de parts, y compris les porteurs de parts ordinaires et subordonnées du fonds, ainsi qu'aux porteurs de parts privilégiées d'ECT. Les besoins prévus en matière de sources de financement comprennent les dépenses en immobilisations à des fins d'entretien et à des fins d'amélioration inscrites au budget, tel qu'il est décrit dans le rapport annuel 2006 du fonds.

Au 31 mars 2007, la trésorerie du fonds, soit 33,4 M\$, comprenait un montant de 20,9 M\$ détenu en fiducie par Alliance Canada, conformément aux ententes de financement conclues par cette dernière.

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 31,1 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2007, soit un recul de 1,5 M\$ comparativement à la même période de l'exercice précédent. Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation ont subi le contrecoup du recul du bénéfice comparativement à l'exercice précédent, mais cette baisse a été en partie annulée par la hausse du fonds de roulement en raison du moment de certains paiements.

Activités d'investissement

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2007, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 11,3 M\$, soit 9,0 M\$ de plus que le chiffre de la même période de l'exercice précédent en raison de la construction, par NRGreen, de trois centrales de récupération de chaleur résiduelle à Alameda, à Estlin et à Loreburn, en Saskatchewan. Les dépenses en immobilisations de NRGreen sont financées au moyen de la facilité de crédit.

Activités de financement

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2007, les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont été consacrés aux distributions mensuelles aux porteurs de parts ordinaires et subordonnées et aux variations du solde impayé des facilités de crédit.

Le 2 février 2007, le fonds a modifié la date d'échéance de sa facilité de crédit de trois ans en vigueur pour la reporter du 10 février 2009 au 10 février 2010.

La situation financière du fonds n'a pas changé de façon notable depuis le 31 décembre 2006.

CHANGEMENT DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2007, le fonds a adopté de nouvelles normes comptables portant sur les instruments financiers – comptabilisation et évaluation, les instruments financiers – informations à fournir et présentation, le résultat étendu et les couvertures. Ces normes ont été adoptées prospectivement et, par conséquent, les données des périodes antérieures n'ont pas été retraitées.

Les nouvelles normes exigent désormais du fonds qu'il constate au bilan à leur juste valeur certains instruments financiers, y compris les couvertures des flux de trésorerie. Elles exigent aussi le classement des actifs et des passifs financiers en fonction de leur utilisation prévue. Les prêts et les comptes débiteurs, ainsi que les instruments détenus jusqu'à leur échéance, continuent d'être inscrits au coût amorti. Le fonds n'a modifié ni le classement ni l'évaluation des autres instruments financiers.

Dans la mesure où les couvertures des flux de trésorerie sont efficaces, les variations latentes de la juste valeur sont inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, une composante des capitaux propres des porteurs de parts, jusqu'à ce que les gains ou pertes soient réalisés et portés aux résultats. Les variations latentes des couvertures de la juste valeur sont portées aux résultats avec les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif sous-jacent. Toute inefficacité est imputée aux résultats de la période en cause. En règle générale, l'efficacité est établie par l'évaluation de la façon dont une couverture atténue le risque sous-jacent.

Pour ce qui est des instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères d'application de la comptabilité de couverture, les variations latentes de la juste valeur sont imputées aux résultats de la période en cause. Le fonds n'a pas recours aux instruments dérivés à des fins spéculatives.

Le fonds fait appel aux couvertures pour atténuer les fluctuations des flux de trésorerie découlant de la vente de l'électricité produite par certains actifs éoliens. Les nouvelles normes comptables exigent que les autres éléments du résultat étendu tiennent compte des variations de la juste valeur des couvertures. Toutefois, les nouvelles normes n'ont pas d'incidence sur le bénéfice du fonds, ni sur sa trésorerie distribuable. Compte tenu des nouvelles normes sur les couvertures des flux de trésorerie, au 1^{er} janvier 2007, le fonds a constaté un passif de 6,1 M\$ représentant la juste valeur de ses contrats d'achat d'électricité à long terme.

Informations à fournir concernant le capital et instruments financiers – informations à fournir et présentation

À compter du 1^{er} janvier 2008, le fonds adoptera de nouvelles normes comptables à l'égard des informations à fournir concernant le capital et des instruments financiers – informations à fournir et présentation. Le fonds fournira des informations sur ses objectifs, ses politiques et ses pratiques en matière de gestion du capital, des informations supplémentaires sur le respect des exigences touchant le capital et des informations plus détaillées sur les risques associés aux instruments financiers ainsi que sur la méthode de gestion de ces risques.

PERSPECTIVES

Exploitation

Le fonds continuera d'axer ses activités sur la gestion de ses actifs existants et de chercher à augmenter la trésorerie distribuable en investissant dans des infrastructures énergétiques stables en fonction des capitaux disponibles.

Alliance Canada continuera à concentrer ses activités sur ses entreprises essentielles, son rendement d'exploitation et la compétitivité de ses droits. Cela comprend le projet d'expansion en Colombie-Britannique, qui prévoit l'accroissement, pour les expéditeurs actuels, de la capacité de réception de gaz naturel en provenance du nord-est de la Colombie-Britannique et la construction de la station de compression de Taylor, ce qui permettrait d'accroître la capacité de réception du pipeline latéral Taylor-Aitken Creek.

Alliance Canada a obtenu des engagements exécutoires à un prix acceptable pour 150 Mpi³/j. Par conséquent, une demande d'un coût total de 30,0 M\$ a été déposée auprès de l'Office national de l'énergie (« ONÉ ») pour ce projet. La décision de l'ONÉ est attendue au troisième trimestre de 2007, et Alliance Canada prévoit l'achèvement du projet au deuxième trimestre de 2009.

Le 21 mars 2007, NOVA Chemicals Corporation (« NOVA ») et Aux Sable Canada Ltd. (« ASC »), contrepartie apparentée à Alliance Canada en raison d'une participation commune, ont signé une lettre d'intention en vue de l'aménagement d'une installation de séparation de l'éthane à Fort Saskatchewan, en Alberta, qui traiterait le gaz naturel du réseau d'Alliance. Par suite de cette annonce, Alliance Canada a entrepris des négociations avec NOVA et ASC en vue d'une entente au sujet de l'interconnexion des installations d'Alliance Canada et de l'installation de séparation de Fort Saskatchewan proposée.

Le réseau de la Saskatchewan continuera de concentrer ses efforts sur la gestion des actifs et des infrastructures tout en améliorant ses procédés et méthodes d'exploitation dans le but de maximiser la capacité de transport disponible et le caractère concurrentiel de ses droits. Le projet d'accroissement de la capacité de Weyburn s'est achevé et a été mis en service au début de 2007, tandis que celui de Westspur devrait entrer en service vers la fin de 2007. Le processus d'approbation par l'ONÉ est en cours, et le fonds étudie la possibilité de hausser le budget de ce projet d'expansion en raison de l'élargissement de sa portée, de l'augmentation des coûts des matériaux et de la main-d'œuvre ainsi que de l'examen environnemental requis associé à la demande présentée à l'ONÉ.

Le secteur Énergie verte poursuivra ses efforts au chapitre de l'efficacité opérationnelle, de l'expansion au sein de NRGreen en construisant trois centrales de récupération de chaleur résiduelle d'une puissance de 5,1 MW aux stations de compression d'Alliance Canada à Alameda, à Estlin et à Loreburn et des mesures incitatives offertes aux termes du programme écoÉnergie du gouvernement fédéral.

Faits nouveaux en matière de fiscalité

Le 19 mars 2007, le projet de loi C-52, Loi portant exécution de certaines dispositions fiscales proposées ou mentionnées dans le budget déposé au Parlement en 2007, a été adopté. Ce projet de loi comprenait le « Plan d'équité fiscale » rendu public le 21 décembre 2006 qui prévoyait la création d'un nouveau régime fiscal applicable aux fiducies de revenu cotées en Bourse, notamment le fonds. Une grande incertitude persiste au sujet de la forme définitive de la loi et du moment de son entrée en vigueur. Le projet de loi ne traite pas de tous les aspects du régime fiscal proposé au titre du Plan d'équité fiscale (y compris les lignes directrices sur la « croissance normale ») et des révisions au projet de loi pourront être apportées dans le cadre du processus parlementaire.

S'ils devaient être adoptés sous leur forme actuelle, les amendements à la législation fiscale auraient pour effet, toutes choses égales d'ailleurs, d'entraîner une réduction de la trésorerie disponible aux fins de distribution par le fonds dès 2011. En ce qui concerne les limites proposées aux émissions de parts de capitaux propres, le gérant croit que le fonds pourrait vraisemblablement continuer de financer les plans de croissance qu'il a déjà arrêtés. Toutefois, étant donné l'incertitude qui caractérise actuellement les marchés financiers à la suite des changements fiscaux proposés, rien ne garantit que des capitaux suffisants seront disponibles pour financer de nouveaux projets d'acquisition ou d'expansion. Avec la collaboration de ses conseillers juridiques et financiers externes, le gérant suit de près l'évolution de ce dossier, et il évalue soigneusement l'incidence que le projet de loi pourrait avoir, en particulier, sur les activités commerciales et perspectives financières du fonds et, en général, sur le secteur des fiducies de revenu dans son ensemble, en vue d'adopter la stratégie qui, une fois que le cadre de la loi aura été finalisé, maximisera la valeur pour les porteurs de part. Par ailleurs, par le truchement du Canadian Energy Infrastructure Group, le gérant exerce des pressions auprès du gouvernement pour que soient apportées des révisions au projet de législation afin d'atténuer ses incidences néfastes et de mieux refléter le vaste contexte du marché financier nord-américain.

<i>(en M\$)</i>	Trimestres terminés les 31 mars	
	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	31,1	32,6
Ajouter (soustraire) :		
Distributions sur les parts privilégiées d'ECT	9,1	8,7
Fonds non répartis d'Alliance Canada	(12,7)	(6,7)
Fonds non répartis du secteur Énergie verte	(0,6)	(4,0)
Dépenses en immobilisations à des fins d'entretien du réseau de la Saskatchewan	-	(0,2)
Variation des actifs et passifs d'exploitation durant la période	(8,8)	(9,6)
Trésorerie disponible à des fins de distribution	18,1	20,8
La trésorerie disponible à des fins de distribution est constituée de ce qui suit :		
Distributions d'Alliance Canada	16,0	18,1
Impôts sur le capital d'Alliance Canada	(0,1)	(0,3)
Impôt des grandes sociétés d'Alliance Canada	-	(0,4)
Bénéfice d'exploitation du réseau de la Saskatchewan avant l'amortissement et la désactualisation	6,4	6,4
Dépenses en immobilisations à des fins d'entretien du réseau de la Saskatchewan	-	(0,2)
Distributions du secteur Énergie verte	1,1	-
Trésorerie affectée au règlement des couvertures des flux de trésorerie du secteur Énergie verte	(0,2)	-
Frais de gestion et d'administration du fonds	(1,4)	(0,9)
Autres produits du fonds	-	0,1
Intérêts débiteurs du fonds	(3,1)	(2,3)
Impôts sur les bénéfices exigibles du fonds	(0,6)	0,3
Trésorerie disponible à des fins de distribution	18,1	20,8
Distributions en espèces déclarées	17,4	16,7

¹ La trésorerie disponible à des fins de distribution n'est pas une mesure uniformisée selon les principes comptables généralement reconnus du Canada; par conséquent, elle peut ne pas être comparable à d'autres mesures ainsi dénommées utilisées par d'autres émetteurs.

Le montant de trésorerie disponible à des fins de distribution établi ci-dessus représente la trésorerie disponible pour financer les distributions sur les parts ordinaires, sur les parts subordonnées et sur les parts privilégiées d'ECT, de même que pour rembourser la dette et constituer des provisions. Le fonds juge cette mesure importante pour les porteurs de parts, puisque son objectif est de leur procurer une trésorerie distribuable stable et soutenue.

La trésorerie disponible à des fins de distribution a diminué comparativement à l'exercice précédent, et ce, surtout en raison de la hausse des coûts au sein du secteur Activités non sectorielles.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2007, les distributions en espèces déclarées, soit 17,4 M\$ (16,7 M\$ en 2006), représentent 96,1 % (80,3 % en 2006) de la trésorerie disponible à des fins de distribution. Au 31 mars 2007, le fonds avait distribué 91,6 % de la trésorerie disponible depuis sa création.

Les fonds non répartis d'Alliance Canada et du secteur Énergie verte correspondent aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation de ces secteurs et qui n'ont pas été distribués au fonds. Bien que les flux de trésorerie provenant de l'exploitation soient consolidés proportionnellement et inclus dans les résultats du fonds, ils ne sont pas distribuables par le fonds tant qu'ils n'ont pas été reçus des coentreprises. La trésorerie disponible à des fins de distribution provenant d'Alliance Canada et du secteur Énergie verte a été réduite pour tenir compte des provisions au titre du service de la dette, des dépenses en immobilisations et des autres liquidités nécessaires au financement du fonds de roulement ou des autres besoins de ces secteurs. Les distributions provenant d'Alliance Canada, qui sont assujetties à l'approbation du conseil d'administration du commandité d'Alliance Canada, sont payées trimestriellement, au cours du mois suivant la clôture d'un trimestre. Pour le secteur Énergie verte, les distributions provenant des projets du secteur Énergie éolienne sont payées mensuellement, alors que les distributions provenant du secteur Énergie verte le seront trimestriellement, au cours du mois suivant la clôture d'un trimestre.

Les dépenses en immobilisations à des fins d'entretien du réseau de la Saskatchewan ont été déterminées en fonction des besoins en capitaux nécessaires au maintien de fonctions de service des biens existants et comprennent le remplacement des composantes et du matériel du réseau qui sont parvenus à la limite d'usure, qui sont désuets ou dont la durée de vie utile est terminée.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES¹

<i>(en M\$, sauf les montants par part)</i>	2007		2006		2005			
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
Produits d'exploitation	65,0	68,2	60,8	63,5	61,9	63,7	63,3	61,7
Bénéfice	3,5	3,2	5,8	21,0	5,3	2,5	5,0	3,7
Bénéfice par part (de base et dilué)	0,10	0,09	0,17	0,61	0,15	0,07	0,15	0,10
Distributions en espèces déclarées ²	17,4	17,2	16,7	16,7	16,7	16,5	16,6	16,5

¹ Les principales données financières trimestrielles ont été extraites des états financiers dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

² Distributions en espèces déclarées sur les parts ordinaires, sur les parts subordonnées et sur les parts privilégiées d'ECT.

Les principaux éléments ayant influé sur les données financières trimestrielles s'établissent comme suit :

- Le bénéfice du deuxième trimestre de 2006 rendait compte d'économies d'impôts futurs de 16,7 M\$ en raison des réductions des taux d'imposition futurs pratiquement en vigueur durant le trimestre visé.
- Le conseil d'administration a approuvé des majorations de 1 % et de 4,5 % des distributions sur les parts ordinaires et subordonnées du fonds et sur les parts privilégiées d'ECT, avec prise d'effet au moment du paiement des distributions aux porteurs de parts inscrits respectivement le 31 janvier 2006 et le 30 novembre 2006.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Données sur les parts en circulation

Nombre de parts en circulation

Parts ordinaires	20 125 000
Parts subordonnées	14 500 000
Parts privilégiées d'ECT	38 023 750

Les données sur les parts en circulation sont présentées au 30 avril 2007.

FAITS SAILLANTS DE NATURE FINANCIÈRE ET DE L'EXPLOITATION¹

<i>(en M\$ CA, sauf indication contraire)</i>	Trimestres terminés les 31 mars	
	2007	2006
Volume de débit quotidien moyen		
Alliance Canada (en millions de pieds cubes par jour)	1 676,0	1 681,0
Réseau de la Saskatchewan ² (en milliers de barils par jour)		
Réseau de Westspur	156,9	157,2
Réseau de collecte de la Saskatchewan	109,2	105,6
Réseau de Weyburn	31,4	37,8
Réseau de Virden	22,7	26,9
Énergie verte ³ (en milliers de mégawatts-heure produits)	85,5	-
Produits	65,0	61,9
Bénéfice	3,5	5,3
Par part (en dollars par part)	0,10	0,15
Trésorerie disponible à des fins de distribution	18,1	20,8
Distributions en espèces déclarées	17,4	16,7
Distributions en espèces déclarées par part (en dollars par part)		
Parts ordinaires	0,2400	0,2298
Parts subordonnées	0,2400	0,2298
Parts privilégiées d'Enbridge Commercial Trust (« ECT »)	0,2400	0,2298
Total du passif à long terme	1 512,6	1 486,6
Total de l'actif	1 863,3	1 846,1
Parts privilégiées d'ECT (nombre de parts)	38 023 750	38 023 750
Parts ordinaires (nombre de parts)	20 125 000	20 125 000
Parts subordonnées (nombre de parts)	14 500 000	14 500 000
Total des parts	34 625 000	34 625 000

¹ Les faits saillants de nature financière ont été extraits des états financiers dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

² Les totaux ne sont pas présentés, étant donné qu'un même volume peut être transporté par plus d'un pipeline du réseau de la Saskatchewan.

³ Les actifs du secteur Énergie éolienne ont été acquis le 1^{er} octobre 2006. L'installation de récupération de chaleur résiduelle de NRGreen à Kerrobert est entrée en exploitation le 29 décembre 2006.

ENBRIDGE INCOME FUND
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

	Trimestres terminés les 31 mars	
<i>(non vérifiés; en M\$, sauf les montants par part)</i>	2007	2006
Produits d'exploitation	65,0	61,9
Charges		
Exploitation et entretien	15,4	13,3
Gestion et administration	1,4	0,9
Impôts sur le capital	0,2	0,4
Amortissement	20,7	19,5
Accroissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	0,1	0,1
	37,8	34,2
Autres produits et charges	27,2	27,7
Intérêts débiteurs	0,1	0,2
Distributions des parts privilégiées d'ECT	(15,2)	(15,0)
	(9,1)	(8,7)
Recouvrement (charge) d'impôts	3,0	4,2
Exigibles	(0,6)	(0,1)
Futurs	1,1	1,2
	0,5	1,1
Bénéfice	3,5	5,3
Résultat de base et dilué par part de fiducie	0,10	0,15

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ENBRIDGE INCOME FUND
ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES DES PORTEURS DE PARTS

<i>(non vérifiés; en M\$)</i>	Trimestres terminés les 31 mars	
	2007	2006
Parts de fiducie	333,4	333,4
Déficit au début de la période	(36,1)	(39,3)
Bénéfice	3,5	5,3
Distributions aux porteurs de parts	(8,3)	(8,0)
Déficit à la fin de la période	(40,9)	(42,0)
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début de la période	-	-
Incidence cumulative du changement de convention comptable (note 1)	(6,1)	-
Autres éléments du résultat étendu	(3,5)	-
Cumul des autres éléments du résultat étendu à la fin de la période	(9,6)	-
Total des capitaux propres des porteurs de parts	282,9	294,1

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ENBRIDGE INCOME FUND
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

<i>(non vérifiés; en M\$)</i>	Trimestres terminés les 31 mars	
	2007	2006
Bénéfice	3,5	5,3
Autres éléments du résultat étendu		
Variation de la juste valeur latente des couvertures des flux de trésorerie	(3,7)	-
Reclassement dans les résultats des règlements réalisés au titre des couvertures des flux de trésorerie	0,2	-
	(3,5)	-
Résultat étendu	-	5,3

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ENBRIDGE INCOME FUND
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Trimestres terminés les 31 mars	
<i>(non vérifiés; en M\$)</i>	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice	3,5	5,3
Charges (crédits) sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement	20,7	19,5
Amortissement des charges de financement reportées	0,4	0,5
Accroissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	0,1	0,1
Amortissement de l'augmentation de la juste valeur de la dette	(1,3)	(1,2)
Impôts sur les bénéfices futurs	(1,1)	(1,2)
Variation de l'actif et du passif d'exploitation		
Variation des comptes débiteurs et autres créances	(2,4)	4,0
Variation des comptes créditeurs et charges à payer	11,4	8,8
Variation des montants reportés et autres actifs	(0,9)	(4,2)
Variation du passif à long terme	0,7	1,0
	31,1	32,6
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Nouvelles immobilisations corporelles	(5,8)	(1,6)
Variation du montant à payer au titre de la construction	(5,5)	(0,7)
	(11,3)	(2,3)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation nette de la facilité de crédit à long terme	5,0	(2,0)
Variation nette de la facilité de crédit à long terme sans droit de recours	(0,5)	(0,1)
Distributions des parts de fiducie ordinaires et subordonnées	(8,3)	(8,0)
	(3,8)	(10,1)
Augmentation de la trésorerie et de ses équivalents	16,0	20,2
Trésorerie et équivalents au début de la période	17,4	11,1
Trésorerie et équivalents à la fin de la période	33,4	31,3
Trésorerie et équivalents	12,5	4,3
Trésorerie et équivalents en fiducie	20,9	27,0
	33,4	31,3

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ENBRIDGE INCOME FUND
BILANS CONSOLIDÉS

	31 mars	31 décembre
<i>(non vérifiés; en M\$)</i>	2007	2006
Actifs		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents	33,4	17,4
Comptes débiteurs et autres créances	29,9	27,5
	63,3	44,9
Immobilisations corporelles, montant net	1 335,5	1 349,0
Immobilisations incorporelles	100,5	101,9
Écarts d'acquisition	308,1	308,1
Montants reportés et autres actifs	55,9	60,3
	1 863,3	1 864,2
Passifs et capitaux propres des porteurs de parts		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	38,9	32,0
Distributions payables	2,8	2,8
Partie à court terme de la dette à long terme sans droit de recours	26,1	26,1
	67,8	60,9
Dette à long terme	258,8	259,0
Dette à long terme sans droit de recours	775,0	781,3
Parts privilégiées d'ECT	380,2	380,2
Passif à long terme	18,9	4,8
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	8,0	7,9
Impôts sur les bénéfices futurs	71,7	72,8
	1 580,4	1 566,9
Capitaux propres des porteurs de parts		
Parts de fiducie	333,4	333,4
Déficit	(40,9)	(36,1)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(9,6)	-
	282,9	297,3
	1 863,3	1 864,2

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ENBRIDGE INCOME FUND

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON VÉRIFIÉS

Les états financiers consolidés non vérifiés joints aux présentes ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Comme ces états financiers consolidés ne comprennent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers annuels, il faut les lire parallèlement aux états financiers consolidés et aux notes y afférentes inclus dans le rapport annuel 2006 d'Enbridge Income Fund (le « fonds »). Ces états financiers intermédiaires suivent les mêmes conventions comptables et méthodes d'application que celles incluses dans le rapport annuel 2006, exception faite de ce qui est décrit à la note 1.

Certains chiffres correspondants ont été reclassés selon la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

1. CHANGEMENT DE CONVENTIONS COMPTABLES

Instruments financiers, relations de couverture et autres éléments du résultat étendu

Le 1^{er} janvier 2007, le fonds a adopté de nouvelles normes comptables portant sur les instruments financiers – comptabilisation et évaluation, les instruments financiers – informations à fournir et présentation, le résultat étendu et les couvertures. Ces normes ont été adoptées prospectivement et, par conséquent, les données des périodes antérieures n'ont pas été retraitées.

Instruments financiers

Évaluation et présentation – Les nouvelles normes exigent que tous les actifs et passifs financiers soient constatés à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des comptes débiteurs, ainsi que de certains instruments détenus jusqu'à l'échéance, lesquels sont mesurés au coût amorti. Pour les instruments évalués à la juste valeur, les variations latentes de la juste valeur sont constatées dans les résultats, sauf si l'instrument visé est un actif disponible à la vente ou est désigné comme instrument de couverture efficace des flux de trésorerie, auquel cas les variations latentes sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

À l'exception de la constatation à leur juste valeur des instruments dérivés, le fonds n'a pas modifié l'évaluation de ses instruments financiers. Les justes valeurs des instruments dérivés sont établies selon les estimations de la valeur marchande d'après les techniques d'évaluation généralement reconnues.

Coût d'opérations

Le 1^{er} janvier 2007, le fonds a reclassé des frais de financement reportés non amortis de 10,1 M\$ dans la dette à long terme, alors qu'ils figuraient auparavant dans les montants reportés et autres actifs, en raison de l'adoption des nouvelles normes. Le reclassement des coûts liés à l'émission de titres d'emprunt n'a pas d'incidence sur le bénéfice. Les frais de financement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt réel, sur la durée de la dette connexe.

Résultat étendu

Les nouvelles normes exigent en outre que le fonds dresse un état consolidé du résultat étendu comprenant le bénéfice et la partie efficace des variations des gains et des pertes latentes liés aux couvertures des flux de trésorerie. Les variations cumulées du résultat étendu sont inscrites

dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, une composante distincte des capitaux propres des porteurs de parts.

Couvertures

Le fonds a périodiquement recours à des couvertures des flux de trésorerie pour gérer les variations du prix de l'énergie et des taux d'intérêt. Pour ce qui est des instruments dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie est inscrite dans les autres éléments du résultat étendu et reclassée dans les résultats lorsque l'opération sous-jacente est constatée dans les résultats. Toute inefficacité des couvertures est constatée dans le bénéfice de la période en cause. En règle générale, l'efficacité est établie par l'évaluation de la façon dont une couverture atténue le risque sous-jacent.

Si un instrument dérivé désigné comme couverture des flux de trésoreries cesse d'être efficace ou s'il est résilié, la comptabilité de couverture prend fin et les gains et les pertes à cette date sont reportés et constatés au moment de l'opération connexe. S'il devient improbable qu'une opération prévue se réalise, les gains ou les pertes sont immédiatement constatés dans les résultats. Les gains ou les pertes futurs liés à un instrument dérivé sont constatés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

Si un instrument dérivé ne constitue pas une couverture efficace ou n'est pas documenté en tant qu'élément de couverture, les variations de la juste valeur sont portées aux résultats de la période en cause. Le fonds n'a pas recours aux instruments dérivés à des fins spéculatives.

Compte tenu des nouvelles normes sur les couvertures des flux de trésorerie, au 1^{er} janvier 2007, le fonds a constaté un passif de 6,1 M\$ représentant la juste valeur de ses contrats d'achat d'électricité à long terme. La tranche à court terme du passif, soit 1,0 M\$, est constatée dans les comptes créditeurs et charges à payer. Puisque ces contrats ont été désignés comme couvertures des flux de trésorerie, le montant correspondant de 6,1 M\$ a été constaté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Au 31 mars 2007, le fonds a constaté un passif de 9,6 M\$ au titre de la juste valeur latente de ces couvertures des flux de trésorerie. Les couvertures des flux de trésorerie échoient sur une période allant de moins 9 ans à 17 ans. Les pertes nettes latentes de 0,2 M\$ attribuables aux contrats d'achat d'électricité du fonds sont constatées dans les produits du trimestre. Les gains et les pertes sur les contrats d'achat d'électricité ne sont pas imposables, puisque les contrats ont été conclus avec des entités non imposables.

Le fonds estime qu'une tranche de 1,0 M\$ du cumul des autres éléments du résultat étendu sera reclassée dans les résultats au cours des 12 prochains mois.

L'adoption des nouvelles normes n'a eu d'incidence ni sur le bénéfice ni sur les flux de trésorerie du fonds, mais elle a donné lieu aux ajustements effectués au 1^{er} janvier 2007 qui figurent ci-après.

<i>(non vérifiés; en M\$)</i>	1^{er} janvier 2007	
	Actifs	Passifs et capitaux propres
Augmentation (diminution)		
Montants reportés et autres actifs	(10,1)	
Comptes créditeurs et charges à payer		1,0
Passif à long terme		5,1
Dette à long terme		(5,4)
Dette à long terme sans droit de recours		(4,7)
Cumul des autres éléments du résultat étendu		(6,1)
	(10,1)	(10,1)

Informations à fournir concernant le capital et instruments financiers – informations à fournir et présentation

À compter du 1^{er} janvier 2008, le fonds adoptera de nouvelles normes comptables à l'égard des informations à fournir concernant le capital et des instruments financiers – informations à fournir et présentation. Le fonds fournira des informations sur ses objectifs, ses politiques et ses pratiques en matière de gestion du capital, des informations supplémentaires sur le respect des exigences touchant le capital et des informations plus détaillées sur les risques associés aux instruments financiers ainsi que sur la méthode de gestion de ces risques.

2. INFORMATIONS SECTORIELLES

Trimestre terminé le 31 mars 2007

<i>(en M\$)</i>	Alliance Canada	Réseau de la Saskatchewan	Énergie verte	Activités non sectorielles	Chiffres consolidés
Produits d'exploitation	51,3	11,7	2,0	-	65,0
Exploitation et entretien	(9,7)	(5,2)	(0,5)	-	(15,4)
Gestion et administration	-	-	-	(1,4)	(1,4)
Impôts sur le capital	(0,1)	(0,1)	-	-	(0,2)
Amortissement	(15,8)	(4,2)	(0,7)	-	(20,7)
Accroissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	(0,1)	-	-	(0,1)
	25,7	2,1	0,8	(1,4)	27,2
Autres produits et charges	0,1	-	-	-	0,1
Intérêts débiteurs	(11,8)	-	-	(3,4)	(15,2)
Distributions des parts privilégiées d'ECT	-	-	-	(9,1)	(9,1)
Impôts sur les bénéfices exigibles	-	-	-	(0,6)	(0,6)
Impôts sur les bénéfices futurs	-	0,8	-	0,3	1,1
Bénéfice	14,0	2,9	0,8	(14,2)	3,5

Trimestre terminé le 31 mars 2006

(en M\$)	Alliance Canada	Réseau de la Saskatchewan	Énergie verte	Activités non sectorielles	Chiffres consolidés
Produits d'exploitation	50,6	11,3	-	-	61,9
Exploitation et entretien	(8,5)	(4,8)	-	-	(13,3)
Gestion et administration	-	-	-	(0,9)	(0,9)
Impôts sur le capital	(0,3)	(0,1)	-	-	(0,4)
Amortissement	(15,4)	(4,1)	-	-	(19,5)
Accroissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	(0,1)	-	-	(0,1)
	26,4	2,2	-	(0,9)	27,7
Autres produits et charges	0,1	-	-	0,1	0,2
Intérêts débiteurs	(12,4)	-	-	(2,6)	(15,0)
Distributions des parts privilégiées d'ECT	-	-	-	(8,7)	(8,7)
Impôts sur les bénéfices exigibles	(0,4)	-	-	0,3	(0,1)
Impôts sur les bénéfices futurs	-	0,9	-	0,3	1,2
Bénéfice	13,7	3,1	-	(11,5)	5,3

3. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

NRGreen a conclu des contrats relativement à la construction d'installations d'électricité par conversion de chaleur résiduelle. Au 31 mars 2007, NRGreen avait, aux termes de ces contrats, des engagements de dépenses en immobilisations d'environ 17,0 M\$ pour 2007 et 3,5 M\$ pour 2008, ce qui représente la participation de 50 % du fonds.

4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Distribution par le fonds

Le 13 avril 2007, le fonds a versé des distributions en espèces mensuelles de 0,08 \$ par part de fiducie ordinaire. Une distribution en espèces de 0,08 \$ par part a également été versée à la même date sur les parts de fiducie subordonnées et sur les parts privilégiées d'ECT.

Le 17 avril 2007, le fonds a déclaré une distribution en espèces mensuelle de 0,08 \$ par part de fiducie ordinaire, payable le 15 mai 2007 aux porteurs de parts inscrits le 30 avril 2007. Des distributions en espèces de 0,08 \$ par part ont également été déclarées à la même date sur les parts de fiducie subordonnées et les parts privilégiées d'ECT.

Distribution d'Alliance Canada

Le 27 avril 2007, le fonds a reçu des distributions de 16,9 M\$ d'Alliance Canada.

Distribution de NRGreen

Le 17 avril 2007, le fonds a reçu des distributions de 0,3 M\$ de NRGreen.